

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 4 octobre 2023

VACCINATION CONTRE LE COVID

Le virus circule en Bourgogne-Franche-Comté : mobilisons-nous !

La campagne de vaccination automnale contre le COVID-19 a été lancée le 2 octobre à l'échelle nationale. La Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à la circulation du virus et l'ARS invite chacun à réactiver sa vigilance.

La surveillance multi-sources organisée par Santé publique France témoigne d'une circulation active du virus, notamment mise en évidence par l'activité des associations SOS médecins consacrée à près de 7% au COVID, dans la région. L'impact reste à ce stade mesuré sur le nombre de passages aux urgences. Toutefois, le nombre de cas groupés augmente dans les établissements pour personnes âgées : 60 signalements ces 4 dernières semaines en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce contexte, l'ARS rappelle les enjeux de la campagne de vaccination avancée à ce début de saison à destination des plus fragiles.

Objectif : maintenir un niveau de protection suffisant permettant de **réduire les formes graves, les risques d'hospitalisations et de décès.**

Qui est concerné ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes immunodéprimées
- Les adultes et enfants (de plus de 6 mois) atteints de comorbidités et ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie
- Les femmes enceintes
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD)
- Les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables
- Les professionnels de santé et personnels du secteur sanitaire ou du champ médico-social.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

Ces populations sont éligibles à partir de 6 mois après leur dernière infection ou injection de vaccin (délai réduit à 3 mois pour les personnes immunodéprimées).

Où se faire vacciner ?

La vaccination est organisée au sein des EHPAD et des USLD.

Le grand public peut s'adresser à son professionnel de santé de proximité : médecin généraliste, infirmier, sage-femme, chirurgien-dentiste, pharmacien.

Contre la grippe à partir du 17 octobre

La campagne de vaccination contre la grippe, qui s'adresse au même public que la vaccination anti-COVID, démarrera le 17 octobre.

Les personnes ayant reçu une dose de vaccin contre le COVID-19 pourront se faire vacciner, sans délai à respecter entre les deux injections. Il sera également possible de recevoir les deux vaccins le même jour, sans risque ni contre-indication.

N'oublions pas les gestes barrières

En complément de la vaccination, et pour faire face aux différents virus de l'hiver, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté rappelle les **gestes simples de prévention à appliquer au quotidien** :

- Se laver très régulièrement les mains au savon et à l'eau ou avec un gel hydro-alcoolique**
- Aérer les pièces de son logement**
- Se couvrir le nez ou la bouche quand on tousse ou on éternue**
- Porter un masque lorsqu'on a de la fièvre, que l'on tousse ou éternue, et dans les lieux clos à forte promiscuité.**

Contact presse

Lauranne Courmault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.courmault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex